



# FRAIS DE SCOLARITÉ

2021-  
2022

Nombre d'enfant	Frais de scolarité en \$	Frais de réinscription	
		Nouveau élève \$	Ancien élève \$
1 enfant	480	20	10
2 enfants	800	40	20
3 enfants	1040	60	30
4 enfants	1320	80	40

## **Modalités de paiement**

Les frais doivent être acquittés en totalité le jour de l'inscription en espèces ou par chèques postdatés. Les frais incluent le matériel scolaire.

a/ Deux chèques postdatés :

Le premier chèque daté pour le 15 octobre 2021;

Le deuxième chèque daté pour le 15 décembre 2021

b/En espèce :

50 % des frais doivent être acquittés le jour de l'inscription;

50% des frais restants pour le 15 décembre 2021.

Les frais de réinscription de 10 \$ ou 20\$ par enfant sont non remboursables en tout temps.

## **Annulation et remboursement**

Les demandes doivent être adressées à la direction en personne à l'école Al Amal ou par courriel. La date limite pour toute demande d'annulation ou de remboursement est le Samedi 4 décembre 2021. Seuls les frais des manuels scolaires remis par l'école vous seront chargés. Dépassé cette date, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

La direction

École Al Amal